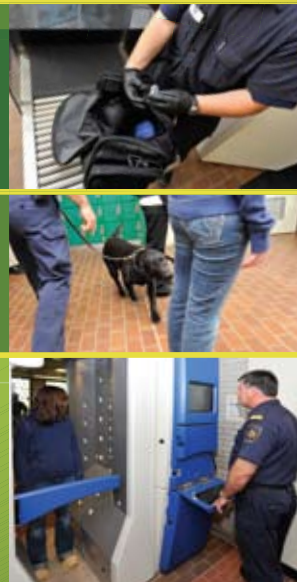




POUR UN MILIEU CARCÉRAL SANS DROGUE



Guide du visiteur



QUI VISITE LES PÉNITENCIERS?

Des milliers de Canadiens et de Canadiennes visitent les pénitenciers fédéraux chaque année. Parmi les visiteurs, il y a des membres de la famille et des ami(e)s des détenu(e)s ainsi que d'autres membres du public dont le nom figure sur la liste des visiteurs autorisés d'un(e) détenu(e).

QUAND PEUT-ON RENDRE VISITE?

Chaque pénitencier a un horaire des visites. Veuillez communiquer directement avec le pénitencier pour obtenir des précisions.

COMMENT SE DÉROULE UNE VISITE DANS UN PÉNITENCIER?

1. Vous devez vous inscrire à l'entrée et montrer une pièce d'identité.
2. Votre nom et le nom du ou de la détenu(e) à qui vous rendez visite seront consignés dans un registre.
3. Tout objet que vous avez apporté pour la personne visitée sera examiné à l'aide de l'appareil de radiographie, et les autres effets vous appartenant seront inspectés visuellement et déposés dans un casier prévu à cet effet. Les pénitenciers peuvent vous fournir des informations sur les objets qu'il est interdit d'apporter (p. ex. téléphones cellulaires, tabac).
4. Vous ferez l'objet d'une fouille initiale (en passant par un portique de détection de métaux et/ou en soumettant vos effets à un examen à l'aide du détecteur ionique ou de l'appareil de radiographie). Lorsqu'il y a des soupçons que vous êtes en possession d'objets interdits, vous pouvez faire l'objet d'une fouille plus approfondie.
5. Vous pouvez également faire l'objet d'une fouille par une équipe de chiens détecteurs de drogue.
6. Les nouveaux visiteurs visionneront une brève vidéo sur les moyens d'empêcher la drogue d'entrer dans les pénitenciers.

POURQUOI EST-CE NÉCESSAIRE?

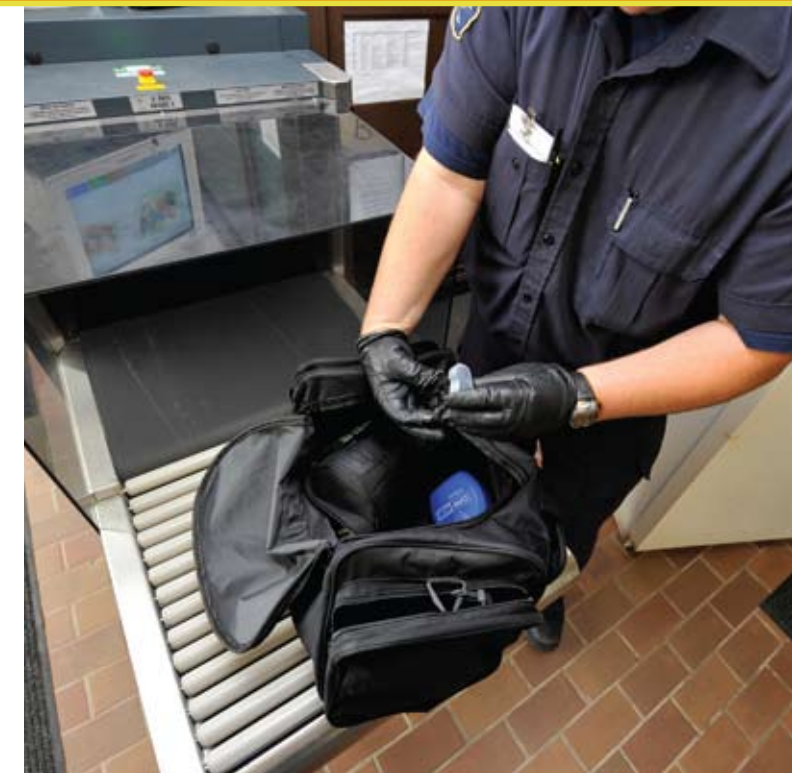
Des pénitenciers sûrs et exempts de drogues sont indispensables au succès de la réinsertion sociale des délinquant(e)s. La présence de drogues contribue à accroître la violence dans les pénitenciers et empêche les délinquant(e)s de suivre leur plan correctionnel.

QU'EST-CE QUI ARRIVERA SI JE ME FAIS PRENDRE AVEC DES DROGUES?

Si vous apportez des drogues dans un pénitencier, vous pouvez être accusé d'un crime et être passible d'une peine d'emprisonnement. Votre comportement peut aussi retarder la mise en liberté du ou de la détenu(e) à qui vous rendez visite ou avoir une incidence sur ses privilèges de visite.

QUE PUIS-JE FAIRE S'IL Y A DES PRESSIONS POUR QUE JE FASSE ENTRER DE LA DROGUE DANS UN PÉNITENCIER?

Parlez au personnel du Service correctionnel du Canada. Communiquez avec le pénitencier ou un bureau de libération conditionnelle et demandez de l'aide. Vous pouvez aussi composer notre numéro national info drogue 1-866-780-3784 pour signaler toute activité reliée à la drogue. Vous pouvez nous aider à empêcher les drogues d'entrer dans les pénitenciers.



Accroître la sécurité publique constitue l'objectif global du plan du Service correctionnel du Canada visant à transformer de manière fondamentale les services correctionnels fédéraux. L'élimination des drogues dans les pénitenciers est un des éléments clés de notre plan. Pour plus de renseignements, visitez le site suivant : www.csc-scc.gc.ca